

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS

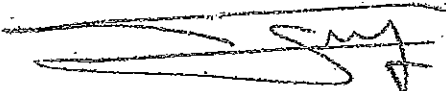
Séance du 15 décembre 2008

NOMBRE DE DELEGUES				
Effectif légal	Présents	Représentés	Procura- tions	Absents
54	37	4	3	10

N° de la séance : 19

Objet de la délibération: Direction des
Déplacements / Transports - Financement
du projet de transport de la CASA dont le
Transport en Commun en Site Propre

Original
Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



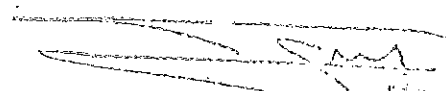
Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement : 2008.137

Date de la convocation :
Le 09/12/2008

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage
en date du 31 DEC. 2008
de la réception s/Préfecture
en date du 22 DEC. 2008

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



Christian GUIDOBALDI

L'an deux mil huit et le 15 décembre à 17h00, le Conseil
Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions
des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des
Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en
session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de
Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-
Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Alain GUMIEL, Richard CAMOU, Marc DAUNIS, Jean-
Pierre DERMIT, Michel ROSSI, José BERTAINA, Gérald LOMBARDO, René
BURON, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Juliette GIOVANNINI,
Françoise GIOANNI, Marguerite BLAZY, Noël IACONO, Francis
PERUGINI, Pierre GUGLIELMI, André-Luc SEITHER, Guy GIRAUD, Michel
GASTALDI, Armand OBADIA, Patrice BEHIER, Marie BENASSAYAG,
Michel RASTOUL, Cléa PUGNAIRE, Jean-Philippe PREVOST, Ghislaine
TOULEMONDE, Marie-Antoinette LONVIS, Serge AMAR, Philippe
MUSSI, Martine BONNEAU, Martine SAVALLI, Carine CURTET, Isabelle
RAESER, Laurent COLLIN, Philippe BELLONE, Sophie DESCHAIRES

REPRESENTES :

Gilles DUJARDIN par Edwige VERCNOCKE, Patrick DULBECCO par
Henri CHIALVA, Anne-Marie DUMONT par Yves DAHAN, Christophe
ETORE par Daniel BERTHIER

PROCURATIONS :

Jean-Pierre HENRY à Alain GUMIEL, Simone TORRES-FORET DODELIN
à Serge AMAR, Eric PAUGET à Jean LEONETTI

ABSENTS :

Christian BERKESSE, Jean Pierre MAURIN, Eric MELE, Suzanne
TROTOBAS, Jean-Bernard DUPERET-TOUMIEU, Martine MARENCO,
Thérèse DARTOIS, Myriam KAIL, Cécile DUMAS, Khéra BADAOU BLAIS

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des
membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire
pris au sein du Conseil.

Monsieur Philippe BELLONE, ayant obtenu la majorité des suffrages,
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur LEONETTI,

Le réseau de transport de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis est en constante amélioration et augmentation de fréquentation depuis 2004. Les efforts de structuration de réseau, de tarification, d'information, de confort et de sécurité ont été accueillis très favorablement par les usagers du réseau Envibus et des transports publics plus largement (TER ou TAM en correspondance). Les enjeux d'aujourd'hui liés au maintien et au développement de l'emploi, du développement urbain, de la politique de la ville et de la qualité de vie, dans une logique de développement durable, exigent de se déplacer autrement. Le transport en commun constitue le moyen de transport privilégié pour modifier massivement les comportements et offrir une véritable alternative performante aux automobilistes. En effet, le transport en commun est moins coûteux que la voiture, il offre un trajet plus sécurisé et diminue le stress. Ces avantages nécessitent que le réseau soit performant en régularité, fréquence, confort et information.

Dans ce sens, conformément à la directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes - Maritimes et au plan de déplacements urbains (PDU) approuvé le 5 mai 2008 par la CASA, il vous est proposé de développer le réseau Envibus en cohérence avec l'ensemble des systèmes de transports de nos territoires. Pour réaliser ce projet complet et intégré, des financements complémentaires doivent être mobilisés afin de donner aux salariés, élèves et habitants un service maximal, pertinent, efficace et coordonné. Un projet de transport en commun en site propre (TCSP) permet légalement d'augmenter la taxe « versement transport » jusqu'à 1,80 %. Dans un premier temps, ce n'est pas ce choix qui vous est proposé. En effet, plutôt que de s'engager dans un projet très coûteux, figé et surdimensionné du tramway sur rails ou sur pneus, la communauté d'agglomération a choisi un système plus souple, extrêmement évolutif et trois à quatre fois moins coûteux : le bus à haut niveau de service (BHNS). Le BHNS présente les avantages d'offrir une grande capacité de charge, un cadencement et des aménagements plus légers tout en créant des couloirs bus réutilisables par d'autres lignes du réseau Envibus mais aussi si nécessaires du Conseil général.

Ce transport en commun en site propre par BHNS intégré dans un système global de transport axé sur :

- l'adaptation du réseau Envibus à l'échéance de ces axes lourds de BHNS par des lignes de rabattement, des lignes en peigne depuis les gares, depuis le moyen pays, diamétrales par les pôles d'échanges, des navettes, du transport en la demande...
- le cadencement des TER tous les quarts d'heure dans les gares ferroviaires grâce au projet régional de troisième voie ferrée littorale,
- le développement de lieux d'échanges sur les 5 gares de la CASA, dont Antibes et Villeneuve-Loubet, et la réalisation d'un pôle d'échanges à Sophia,
- la création de parcs-relais aux nœuds stratégiques d'échanges voitures - transports en commun et de vélos stations,
- la suppression des points durs de circulation pour les lignes régulières du réseau grâce à des travaux ponctuels de voirie (priorité feux, couloirs d'approche...) sur l'ensemble du territoire,
- la mise en place de technologies performantes assurant une interopérabilité, la facilité d'accès au service, une meilleure connaissance de l'usage du réseau et de l'information en temps réel (billettique, SAE, SAIV),
- la participation aux projets européens innovants pour connaître et expérimenter les technologies de demain (Train de navettes détachables, bus photovoltaïques...),
- toujours dans un souci de service adapté aux personnes en difficulté de mobilité conformément à la loi de 2005 sur l'égalité des chances, le schéma d'accessibilité communautaire, approuvé le 13 octobre 2008, et la charte d'aménagement des points d'arrêt, votée par la CASA en 2006, vont permettre d'atteindre tous les objectifs d'amélioration de notre système de transport et mettre l'ensemble de Sophia à 25 minutes de la gare d'Antibes, en continuité de la voie ferrée.


Le financement de ces projets nécessite, dans un premier temps, une augmentation annuelle de 0,5 % du taux de la taxe versement transport (VT).

Il vous est donc proposé de voter le taux de VT à 1,5 afin de pouvoir mener les projets décrits ci-dessus, sachant que les recettes commerciales, subventions, emprunts, dotation de l'Etat et de placements alimenteront aussi le budget annexe transport et participeront au financement de ces projets, ainsi que de l'exploitation du réseau Envibus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE de voter le taux de VT à 1,5 afin de pouvoir mener les projets décrits ci-dessus, sachant que les recettes commerciales, subventions, emprunts, dotation de l'Etat et de placements alimenteront aussi le budget annexe transport et participeront au financement de ces projets, ainsi que de l'exploitation du réseau Envibus.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 15 décembre 2008
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

